Copie certifiée conforme

COPARC

Société Anonyme au capital de 36.000.000 Francs
régie par le Code des Assurances
RCS PARIS B 331 280 776
Siège Social : 32 rue La Boétie - 75008 PARIS

RCS B 13476

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 1998

15 JUIL. 1998
36378

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
le 29 Mai à 16 heures,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 14 mai 1998.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Monsieur Daniel BLANCHARD préside la séance en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-François VERT et la Société W FINANCE représentée par Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Pierre QUATRHOMME est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1997,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1997,
- Examen et approbation des comptes de cet exercice, ainsi que du bilan au 31 Décembre 1997,
- Quitus de la gestion du Conseil d'Administration,
- Affectation des résultats,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, établi en application des articles 101 et suivants de la Loi du 24 Juillet 1966,
- Démission de deux administrateurs,
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs,
- Nomination de nouveaux administrateurs,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes et le bilan de l'exercice 1997 tels qu'il ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1997.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte de ce que l'exercice se solde par un bénéfice net de 1.869.795,57 Francs que l'Assemblée décide d'affecter au compte "Réserves Facultatives".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu le projet de rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées par l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve et ratifie les autorisations données par le Conseil d'Administration à l'effet de passer ces conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Daniel BLANCHARD de ses fonctions d'administrateur. Monsieur Daniel BLANCHARD fait également part à l'Assemblée de sa volonté de démissionner de son poste de Président du Conseil d'administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno de GUILLEBON est arrivé à son terme, et prend acte de la volonté de ce dernier de ne pas procéder à son renouvellement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une période de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 le mandat de membre du Conseil d'Administration de Monsieur Jean-François VERT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle pour une période de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 le mandat de membre du Conseil d'Administration de la Société W FINANCE, représentée par Monsieur Marc MESSIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur de la société pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 : Madame Laurie MAILLARD.

Madame Laurie MAILLARD remercie l'Assemblée Générale de la confiance que celle-ci lui témoigne, déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité lui interdisant l'exercice d'un tel mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur de la société pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 : Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD.

Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD remercie l'Assemblée Générale de la confiance que celle-ci lui témoigne, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité lui interdisant l'exercice d'un tel mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur de la société pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 : Monsieur Géraud BRAC de la PERRIERE.

Monsieur Géraud BRAC de la PERRIERE remercie l'Assemblée Générale de la confiance que celle-ci lui témoigne, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune incompatibilité lui interdisant l'exercice d'un tel mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur de la société pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 : Madame Martine VAREILLES

Madame Martine VAREILLES remercie l'Assemblée Générale de la confiance que celle-ci lui témoigne, déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune incompatibilité lui interdisant l'exercice d'un tel mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateur de la société pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2000 : les A.G.F représentées par Monsieur Jean-François DEBROIS.

Monsieur Jean-François DEBROIS, au nom des A.G.F, déclare accepter le mandat donné à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence, une somme de 80.000 Francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Le secrétaire Les scrutateurs

Copie conforme

C O P A R C

Société Anonyme au capital de 36.000.000 Francs
régie par le Code des Assurances

Siège Social : 32 rue La Boétie - 75008 PARIS

RCS PARIS B 331 280 776

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 15 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
le 15 juin, à 9 heures,

Les Administrateurs de la Société se sont réunis au siège social de la société sur convocation du Président.

Etaient présents :

- Madame Laurie MAILLARD,
- Madame Martine VAREILLES,
- Monsieur Géraud BRAC de la PERRIERE,
- Monsieur Jean-François VERT
- Monsieur Gilles-Emmanuel BERNARD
- W FINANCE, représentée par Monsieur Marc MESSIER,
- Les A.G.F représentées par Monsieur Jean-François DEBROIS.

Monsieur Jean-François VERT constate que les Administrateurs ont émargé le registre de présence. Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des Administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Puis il rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 1998,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil en remplacement du Président démissionnaire.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE LA SEANCE DU 25 MARS 1998

Après lecture, le procès-verbal de la réunion du 25 mars 1998 est adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Monsieur Jean-François VERT informe le Conseil que Monsieur Daniel BLANCHARD a démissionné de son poste de Président.

Monsieur Jean-François VERT propose de nommer comme Président du Conseil d'administration Madame Laurie MAILLARD.

Le Conseil, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité Madame Laurie MAILLARD, Président du Conseil d'administration de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui est dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président et un administrateur.

Le Président

Un Administrateur

87, rue de Richelieu, 75002 Paris
Tél : (1) 44.86.20.01. Fax : (1) 44.27.99.57

COPARC
Monsieur le Président
32, rue La Boétie
75008 Paris

LE PRESIDENT

Objet : Désignation de représentant permanent

Paris, le 29 mai 1998

Monsieur le président,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à compter de ce jour et en conformité avec l'article 91 de la loi du 24 juillet 1966, Monsieur Jean-François Debrois, demeurant 52, rue de Garches, 92420 Vaucresson, sera représentant permanent des Assurances Générales de France, membre du conseil d'administration de COPARC.

Conformément aux dispositions de l'article 78 du décret du 23 mars 1967, et sauf décision contraire, il représentera notre société pendant la durée du mandat d'administrateur de celle-ci.

Je vous remercie de bien vouloir en informer le conseil et de faire procéder à toutes formalités utiles et nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Antoine Jeancourt-Galignani

W FINANCE

32, rue La Boétie
75008 Paris
Tél. : 01 44 35 43 43
Fax : 01 42 89 30 88

COPARC
Monsieur le Président
32 rue la Boétie
75008 PARIS

Paris, le 29 mai 1998

Objet : Désignation de représentant permanent.

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous informer qu'à compter de ce jour et conformément à l'article 91 de la loi du 24 juillet 1966, Monsieur Marc MESSIER, demeurant 21 rue de la Clairière, 94370 Sucy-En-Brie, sera représentant permanent de la société W FINANCE, membre du Conseil d'administration de la société COPARC. Le Remplacement de M. BERNARD Gilles

Conformément aux dispositions de l'article 78 du 23 mars 1967, et sauf décision contraire, il représentera notre société pendant toute la durée du mandat d'administrateur de celle-ci.

Je vous remercie de bien vouloir en informer le Conseil et de faire procéder à toutes formalités utiles et nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Gilles-Emmanuel BERNARD
Président du Directoire